

République Française
Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Lunéville
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunévillois

COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PÔLE

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunévillois

SEANCE DU 30 MARS 2022

Date de la convocation : 21 mars 2022

Date d'affichage : 5 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente Mars à vingt heures, le COMITÉ DE PÔLE, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Philippe DANIEL, président.

Présents : Jean-Claude BAZIN, Philippe ARNOULD, Didier BOURDON, Fabrice BOYER, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME

Absents : Jocelyne CAREL, Rose-Marie FALQUE, Christian GEX, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Jonathan KURKIENCY, Linda KWIECIEN, Thierry MERCIER, Catherine PAILLARD, René WAGNER

Voix consultatives : Sophie LEHE et Claude RICHARD étaient excusés.

Secrétaire : Monsieur Bruno MINUTIELLO

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2022_0013 - Administration Générale :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	20	20	0	0	0

ADMINISTRATION GENERALE : COMPTE RENDU COMITE POLE 16 FEVRIER 2022

Compte rendu en annexe

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la séance du 16 février 2022 à l'approbation des membres du comité. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant approbation définitive. Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le compte-rendu du 16 février 2022

Délibération votée à l'unanimité

2022_0014 - Finance :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	20	20	0	0	0

FINANCES : EXAMEN ET VOTE DES COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET SES ANNEXES 2021

Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes sont joints en annexes.

Le président expose aux membres du comité de pôle que le compte de gestion du budget principal et des deux budgets annexes sont établis par le comptable du trésor public à la clôture de l'exercice.

Le président vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Sur proposition du Président et après avis du bureau de pôle, le Comité de pôle à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal 2021 et les deux budgets annexes Transport /Mobilité 2021 et de la régie dotée de la seule autonomie financière « Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois » 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération votée à l'unanimité

2022_0015 - Finance :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	19	19	0	0	1

FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Monsieur le Président du PETR du Pays du Lunévillois précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Madame le Trésorier de Lunéville,

Après avis favorable du bureau de pôle, le comité de pôle (le président s'étant retiré au moment du vote) sous la Présidence provisoire de Monsieur ARNOULD à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget Principal comme suit :

En section de fonctionnement			En section d'investissement		
	<i>Prévision</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévision</i>	<i>Réalisé</i>
<i>Dépenses</i>	1 208 909,01	707 676,66	<i>Dépenses</i>	564 938,78	397 226,36
			<i>Reste à Réaliser</i>		93 786,48
<i>Recettes</i>	1 208 909,01	1 218 387,12	<i>Recettes</i>	564 938,78	196 223,20
<i>Résultat de clôture : 510 710,46€ (excédent)</i>			<i>Résultat de clôture : - 201 003,16 € (déficit)</i>		
<i>Résultat global de clôture : 309 707,30 € (excédent)</i>					

Délibération votée à l'unanimité

2022_0016 - Finances :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	19	19	0	0	1

FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT / MOBILITE 2021

Monsieur le Président du PETR du Pays du Lunévillois précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Madame le Trésorier de Lunéville,

Après avis favorable du bureau de pôle, le comité de pôle (le président s'étant retiré au moment du vote) sous la Présidence provisoire de Monsieur ARNOULD à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget annexe Transport / Mobilité comme suit :

En section de fonctionnement			En section d'investissement		
	<i>Prévision</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévision</i>	<i>Réalisé</i>
<i>Dépenses</i>	2 429 985,16	1 737 038,56	<i>Dépenses</i>	626 079,87	258 994,60
<i>Recettes</i>	2 429 985,16	2 706 234,16	<i>Recettes</i>	626 079,87	311 416,78
			<i>Reste à réaliser</i>		316 340,00
<i>Résultat de clôture : 969 195,60 € (excédent)</i>			<i>Résultat de clôture : 52 422,18 € (excédent)</i>		
<i>Résultat global de clôture : 1 021 617,78 € (excédent)</i>					

Délibération votée à l'unanimité

2022_0017 - Finances :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	20	20	0	0	0

FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE DOTE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE MAISON DU TOURISME 2021

Monsieur le Président du PETR du Pays du Lunévillois précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Madame le Trésorier de Lunéville,

Après avis favorable du bureau de pôle, le comité de pôle (le président s'étant retiré au moment du vote) sous la Présidence provisoire de Monsieur ARNOULD à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget annexe DE LA REGIE DOTE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE MAISON DU TOURISME comme suit :

En section de fonctionnement			En section d'investissement		
	<i>Prévision</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévision</i>	<i>Réalisé</i>
<i>Dépenses</i>	225 894,66	180 184,90	<i>Dépenses</i>	28 746,20	2 152,42
<i>Recettes</i>	225 894,66	197 602,61	<i>Recettes</i>	28 746,20	28 657,33
<i>Résultat de clôture : 17 417,71 € (excédent)</i>			<i>Résultat de clôture : 26 504,91 € (excédent)</i>		
<i>Résultat global de clôture : 43 922,62€ (excédent)</i>					

Délibération votée à l'unanimité

2022_0018 - Finances :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	20	20	0	0	0

FINANCES : AFFECTATION DE RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement 2021 de : 89 122,61 €
 Un excédent reporté de : 421 587,85 €
 Soit un résultat de l'exercice cumulé de : 510 710,46 €

Un déficit d'investissement 2021 de : 201 003,16 €
 Un déficit des restes à réaliser de : 93 786,48 €
 Soit un besoin de financement de : 294 789,64 €

Après avis favorable du bureau de pôle, et après avoir approuvé le compte administratif du budget Principal de l'exercice 2021, le Comité de pôle à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 :	510 710,46€
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	294 789,64€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	215 920,82 €
Résultat reporté d'investissement (001) :	- 201 003,16 €

Délibération votée à l'unanimité

2022_0019 - Finances :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	20	20	0	0	0

FINANCES : AFFECTATION DE RESULTATS DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT / MOBILITE 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement 2021 de : 163 168,31 €
 Un excédent reporté de : 806 027,29 €
 Soit un résultat de l'exercice cumulé de : 969 195,60 €

Un excédent d'investissement 2021 de : 52 422,18 €
 Un excédent des restes à réaliser de : 316 340,00 €
 Soit un excédent de financement de : 368 762,18 €

Après avis favorable du bureau de pôle, et après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe transport / mobilité de l'exercice 2021, le Comité de pôle à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 excédent :	969 195,60 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	969 195,60 €
Résultat reporté d'investissement (001) excédent :	52 422,18 €

Délibération votée à l'unanimité

2022_0020 – Finances :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	20	20	0	0	0

FINANCES : AFFECTATION DE RESULTATS DE LA REGIE DOTEE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE MAISON DU TOURISME 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement 2021 de : 50 318,83 €
Un excédent reporté de : 67 736,54 €
Soit un résultat de l'exercice cumulé de : 17 417,71 €

Un excédent d'investissement 2021 de : 26 504,91 €
Un excédent des restes à réaliser de : 0,00 €
Soit un excédent de financement de : 26 504,91 €

Après avis favorable du bureau de pôle, et après avoir approuvé le compte administratif du budget de la régie dotée de la seule autonomie financière de l'exercice 2021, le Comité de pôle à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 excédent :	17 417,71 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	17 417,71 €
Résultat reporté d'investissement (001) excédent :	26 504,91 €

Délibération votée à l'unanimité

2022_0021 - Finances :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	20	20	0	0	0

FINANCES : BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL 2022

Le budget primitif du Budget principal 2022 est joint au projet de délibération.

Sur proposition du Président, vu son rapport,
Après avis favorable du bureau de pôle, le Comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif du budget principal 2022 comme suit :

En section de fonctionnement	En section d'investissement
Dépenses : 1 123 060,00 € Recettes : 1 190 272,86 €	Dépenses : 403 287,83 € Recettes : 472 202,15 €

Il est précisé que la Trésorerie nous a confirmé que selon le CGCT (article L.1612-6 et L.1612-7) il est possible de présenter un suréquilibre budgétaire en section de fonctionnement limité uniquement au montant des résultats du compte administratif précédent et en section d'investissement quelle qu'en soit l'origine.

Délibération votée à l'unanimité

2022_0022 - Finances :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	20	20	0	0	0

FINANCES : BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE TRANSPORT / MOBILITE 2022

Le budget primitif du Budget annexe Transport / Mobilité 2022 est joint au projet de délibération.

Sur proposition du Président, vu son rapport,
Après avis favorable du bureau de pôle, le Comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif du budget annexe transport / mobilité 2022 comme suit :

En section de fonctionnement	En section d'investissement
Dépenses : 2 512 188,45 € Recettes : 2 512 188,45 €	Dépenses : 772 392,85 € Recettes : 772 392,85 €

Délibération votée à l'unanimité

2022_0023 - Finances :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	20	20	0	0	0

FINANCES : BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE DOTE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE MAISON DU TOURISME 2022

Le budget primitif du Budget de la régie dotée de la seule autonomie financière maison du tourisme 2022 est joint au projet de délibération.

Sur proposition du Président, vu son rapport,
Après avis favorable du bureau de pôle, le Comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le budget primitif du budget de la régie dotée de la seule autonomie financière maison du tourisme 2022 comme suit :

En section de fonctionnement	En section d'investissement
Dépenses : 181 362,55 € Recettes : 181 362,55 €	Dépenses : 12 152,42 € Recettes : 38 880,42 €

Délibération votée à l'unanimité

2022_0024 - Tourisme :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	19	19	0	0	1

TOURISME : CONVENTION SCENE EN SELLE

Annexe jointe

« Scènes en selle » est un festival équestre, unique en France. Initialement organisé comme Festival « Les rencontres équestres » organisées au château de Lunéville durant 9 années, la ville de Lunéville soutient ce festival en l'invitant dans ses rues. La société Equi'art est l'organisateur historique.

Comme il s'y était engagé en 2021, le Pays du Lunévillois soutient ce festival pour l'année 2022 et 2023.

Aussi, il est proposé une convention de partenariat entre le PETR du pays du Lunévillois et la société Equi'Art concept.

En annexe : La présente convention a pour objet de préciser les modalités de partenariat entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois et Equi'art Concept dans le cadre de l'organisation de l'évènement « Scènes en Selle : quand l'art équestre s'invite en ville ».

Délibération :

Sur proposition de Monsieur le Vice-président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à 19 votes pour et un retrait du vote :

- **APPROUVE** la convention avec la société Equi'art, convention ci-annexée,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention, ses annexes ainsi que toutes pièces nécessaires,
- **AUTORISE** le président à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre,

- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites au budget annexe 2022 et suivant de la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois

Après l'explication de la raison du financement et de l'engagement 2022 et 2023, Monsieur Minutiello explique pourquoi la subvention de la CCTLB a été enlevé et se retire du vote.

2022_0025 - Mobilité

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	19	19	0	0	1

Mobilité : ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LE SCHEMA CYCLABLE

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, un marché public à procédure adaptée a été mis en place pour l'élaboration de l'étude pré-opérationnelle du schéma cyclable.

Les collectivités du Pays du Lunévillois souhaitent planifier sur une période de 15 ans les infrastructures et aménagements adaptés à tous les types d'usage du vélo, avec une priorité pour la complémentarité avec les autres modes de transport et l'intermodalité, pour faciliter les déplacements du quotidien et pour l'attractivité touristique. Il conviendra également d'en assurer en permanence la promotion. Ce schéma tiendra compte du contexte spécifique des territoires ruraux à faible densité.

En conséquence, le Pays du Lunévillois souhaite s'adjoindre les services d'un prestataire dont les compétences techniques sont démontrées mais également spécialisé dans l'organisation, l'animation, la coordination et le suivi des débats et des réunions de travail puis dans leur synthèse

5 candidats ont déposé une offre :

	Tarif /40	Compréhension /7	Méthodologie /8	Livrables /8	Concertation /7	Planning /15	Equipe /8	Expériences /7	Total /100
TTK	24.5	6.75	8	7.25	6	12.25	5.5	6	76.25
ITEM Etudes et Conseils	36.5	3	6.5	7	4.75	11.75	6.5	5.75	77.25
B&L évolution	29	4.25	8	7.5	6.25	12.5	7.5	7	82
Immergis	40	4.5	6	3.25	3	12.5	4	5.5	78.75
Inddigo	Non recevable								

Au vu du rapport d'analyse et suite à la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 14 mars 2022, il est proposé d'attribuer le marché à B&L évolution, pour un montant de 75 450 € TTC

Sur proposition de Monsieur le Président et vu le rapport de la commission d'appel d'offres, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché d'assurance à B&L évolution, pour un montant de 75 450 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à notifier le marché correspondant à l'entreprise retenue conformément aux offres de prestations présentées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ce marché,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de partenariat en découlant,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets annexe mobilité 2022 et le seront sur les exercices suivants.

Délibération votée à l'unanimité

Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.

Fait à LUNEVILLE, les jours, mois et an susdits

Le président,
Philippe DANIEL



le secrétaire de Séance
Bruno MINUTIELLO